

Collège X

Logo du collège

CONSEIL D'ADMINISTRATION : ACTE n°

- Nature de l'acte :**
- Relatif à l'action éducatrice
 - Relatif au fonctionnement de l'établissement
 - Relatif à un acte budgétaire ou financier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dans sa séance du

- Vu le Code de l'Education,
- Vu la Circulaire n°88-079 du 28 mars 1988,
- Vu la Circulaire n°91-132 du 10 juin 1991,
- Entendu le rapport de l'agent comptable sur le compte financier de l'exercice
- Vu la convocation qui lui a été adressée le
- Considérant que le quorum était atteint en début de séance,

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

Compte financier de l'exercice.....

- Après avoir **délibéré** et considérant les résultats du vote :

..... **PRESENTS**

..... **VOTANTS**

..... **VOIX** POUR

..... **VOIX** CONTRE

..... ABSTENTIONS

Décide :

D'approuver l'affectation des résultats de l'exercice

P.J.

Le Président du Conseil d'Administration	Accusé réception	Affichage le
Le		